SIAME

RAPPORT D'ACTIVITE

2009

1° / ACTIVITE ET RESULTAT :

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la SIAME :

1.1.1- Chiffre d'affaires

L'année 2009 a connu une régression du niveau du chiffre d'affaires (-10%) qui est passé de 24.236 MTND à 21.827 MTND. Ce recul résulte de la baisse des ventes sur le marché local (-3%) qui ont atteint 14.973 MTND et des ventes à l'export (-22%) totalisant ainsi 6.853 MTND.

Evolution du Chiffre d'affaires

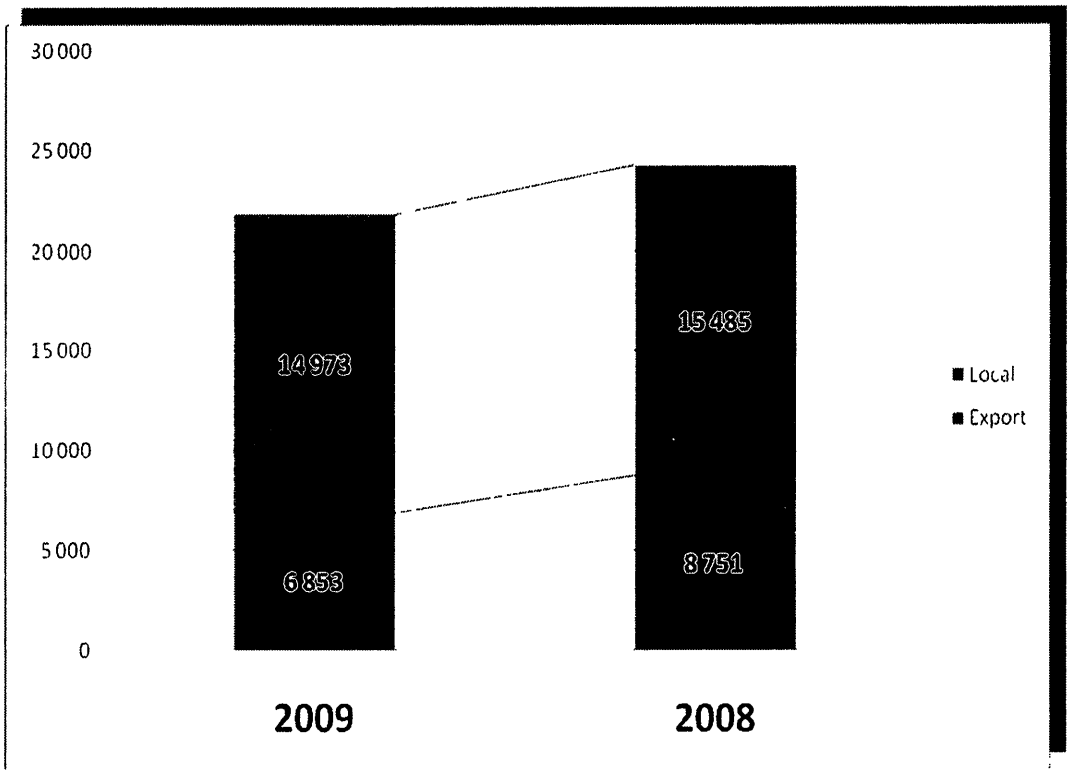

Répartition des ventes par marché en 2009

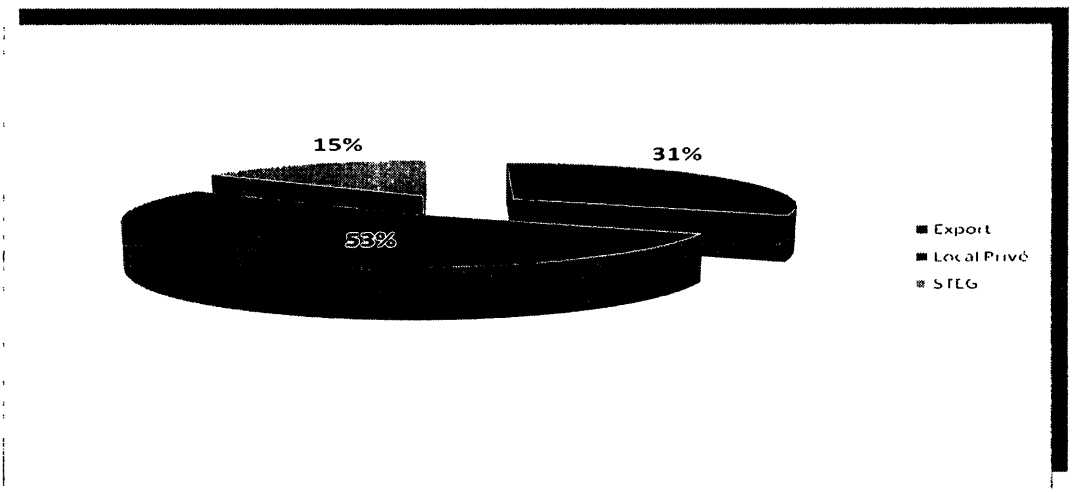

Activité	Marché	Famille de produits	Chiffre d'affaires		Evolution	
			2009	2008	2009-2008	%
Accessoires	Export	Accessoires de ligne	2 450 661	2 427 818	22 844	1%
	Local	Accessoires de ligne	38 879	35 847	3 033	8%
	Steg	Accessoires de ligne	530 661	990 476	-459 815	-46%
		Total	**3 020 202**	**3 454 141**	**-433 939**	**-13%**
Comptage	Export	Compteurs électroniques	258 467	793 560	-535 094	-67%
		Compteurs mecaniques	2 247 454	1 340 880	906 574	68%
		Tableaux électroniques	0	511 434	-511 434	-100%
		Tableaux mécaniques	39 266	167 771	-128 505	-77%
		Divers	104 725	1 278	103 447	8095%
		Sous-Total	**2 649 911**	**2 814 924**	**-165 012**	**-6%**
	Local	Compteurs électroniques	7 379	0	7 379	-
		Compteurs mécaniques	166 117	166 881	-763	0%
		Divers	2 200	0	2 200	-
		Sous-Total	**175 696**	**166 881**	**8 816**	**5%**
	Steg	Compteurs électroniques	326 600	826 900	-500 300	-61%
		Compteurs mécaniques	0	720 000	-720 000	-100%
		Tableaux électroniques	1 686 000	108 000	1 578 000	1461%
		Tableaux mécaniques	305 300	3 900 600	-3 595 300	-92%
		Compteurs gaz	83 314	0	83 314	-
		Divers	0	71 473	-71 473	-100%
		Sous-Total	**2 401 214**	**5 626 973**	**-3 225 759**	**-57%**
		Total	**5 226 822**	**8 608 777**	**-3 381 956**	**-39%**
Electrique	Export	Appareillage électrique	1 374 168	1 451 058	-76 890	-5%
		Interrupteurs domestiques	4 315	366 677	-362 361	-99%
		Lampes économiques	0	16 762	-16 762	-100%
		Détecteurs de gaz	4 421	5 606	-1 185	-21%
		Divers	0	0	0	-
		Sous-Total	**1 382 905**	**1 840 102**	**-457 198**	**-25%**
	Local	Appareillage électrique	5 085 205	4 269 623	815 582	19%
		Interrupteurs domestiques	15 855	-40 725	56 580	-139%
		Lampes économiques	137 669	21 574	116 094	538%
		Détecteurs de gaz	8 368	20 047	-11 679	-58%
		Divers	834	0	834	-
		Sous-Total	**5 247 930**	**4 270 519**	**977 411**	**23%**
	Steg	Disjoncteurs	277 145	40 380	236 765	586%
		Total	**277 145**	**40 380**	**236 765**	**586%**
		Total	**6 907 980**	**6 151 002**	**756 978**	**12%**
Plastique	Export	Sous traitance	342 598	1 596 280	-1 253 682	-79%
		Divers	16 185	55 681	-39 496	-71%
		Sous-Total	**358 783**	**1 651 961**	**-1 293 178**	**-78%**
	Local	Sous traitance	88 717	68 764	19 953	29%
		Divers	1 500	1 440	60	4%
		Sous-Total	**90 217**	**70 204**	**20 013**	**29%**
	Steg	Divers	149 400	34 950	114 450	327%
		Sous-Total	**149 400**	**34 950**	**114 450**	-
		Total	**598 400**	**1 757 115**	**-1 158 716**	**-66%**
Confort	Export	Chauffe eau solaire	10 411	0	10 411	-
		Climatiseurs	0	1 495	-1 495	-100%
		TV	1 158	14 758	-13 600	-92%
		Sous-Total	**11 569**	**16 253**	**-4 684**	**-29%**
	Local	Chauffe eau solaire	5 351 653	1 820 631	3 531 022	194%
		Climatiseurs	667 949	2 088 686	-1 420 737	-68%
		TV	42 729	339 700	-296 970	-87%
		Sous-Total	**6 062 331**	**4 249 017**	**1 813 314**	**43%**
		Total	**6 073 900**	**4 265 270**	**1 808 630**	**42%**
Total Général			***21 827 303***	***24 236 305***	***-2 409 001***	***-10%***

Le recul des ventes locales résulte de l'effet compensé de la régression du chiffre d'affaires réalisé avec la STEG (-50%) et de l'amélioration des ventes sur le marché local privé (+32%).

A signaler à ce titre, que plus que 50% des ventes ont été réalisées sur le marché local privé et dont l'évolution plutôt positive résulte essentiellement de l'amélioration des ventes de l'appareillage de sécurité (+19%) en réalisant 5 085 MTND en 2009 contre 4 269 MTND en 2008 et des ventes de chauffe eau solaires dont le chiffre d'affaires est passé de 1 820 MTND en 2008 à 5 351 MTND en 2009.

Toutefois, l'année 2009 a été marquée par la baisse des ventes à la STEG qui sont passées de 6 693 MTND en 2008 à 3 358 MTND en 2009. Bien que la SIAME ait rapidement basculé vers la solution de comptage électronique, la quantité fournie à la STEG reste toutefois en deçà de ses capacités de production. Les appels d'offre décrochés en 2009 ont permis d'écouler 47000 appareils contre 83 200 en 2008 détaillés ainsi :

Quantité vendue à la STEG	**2009**	**2008**
Compteurs mécaniques	0	6 000
Tableaux de comptage mécaniques	6 800	59 000
Solution mécanique	**6 800**	**65 000**
Compteurs électroniques	9 200	16 200
Tableaux de comptage électroniques	31 000	2 000
Solution électronique	**40 200**	**18 200**
Total Général	**47 000**	**83 200**

Bien que les volumes exportés ont connu une certaine stabilisation pour ce qui concerne les activités d'accessoires de ligne et de comptage, la baisse remarquable des ventes à l'étranger enregistrée -22% trouve ses origines dans le fléchissement qu'a connu l'activité de la sous-traitance (-78%) pratiquement dans tout le secteur et ce depuis fin 2008 d'un côté et de l'externalisation de la majorité des affaires d'un autre côté.

Les volumes exportés détaillés par pays se présentent ainsi :

Pays	Exportations 2009	Exportations 2008
Maroc	1 688 190	1 815 708
Tunisie (Stés de Cce International /tot exportatrices)	1 083 458	2 395 218
Bénin	1 061 062	433 625
Niger	626 341	416 262
Congo	616 602	0
Irak	598 816	1 088 047
Togo	239 856	732 065
Mali	203 075	159 180
Sénégal	185 260	673 854
Algérie	159 978	-203 676
Mauritanie	156 546	267 546
France	86 162	13 612
Gambie	51 620	20 367
Îles Maurice	42 765	0
Yémen	29 535	140 742
Jordanie	22 583	207 451
Libye	1 980	448 213
Liban	0	85 259
Îles Comores	0	28 067
Guinée	0	16 224
Cameroun	0	13 294
Total	**6 853 828**	**8 751 058**

1.1.2- Développement

En matière de développement, l'année 2009 a été caractérisée par :

- La consolidation de l'activité énergie solaire et ce par le renforcement du réseau d'installateurs chose qui a permis de passer de 1 821MTND en 2008 à 5 351MTND en 2009 dont 2 610 MTND ont été réalisés directement avec la société filiale SHAMSY. Il est à signaler que cette activité a été abandonnée en octobre 2009 dans le cadre de la cession du bloc de contrôle dans le capital de la SIAME.
- Le lancement d'une nouvelle gamme de lampes économiques avec les différentes puissances et dont les ventes ont totalisé 137 MTND en 2009.
- L'homologation du compteur à gaz par l'Agence Nationale de Métrologie ce qui nous a permis de décrocher une première commande à titre de commande test auprès de la STEG portant sur 2 200 compteurs.
- L'introduction parmi la gamme des accessoires de ligne d'une nouvelle série de pièces moyenne tension à dominante aluminium.

1.1.3- Production et marge brute

Le niveau de la production a connu une baisse de 950 MTND soit -4% pour passer de 23 556 MTND à 22 606 MTND en 2009. Quant au taux de marge brute, il a enregistré pour sa part une régression de 6,94 % pour atteindre 6 498 MTND au 31 décembre 2009 soit un taux de 28,74 % contre 35,68% au 31 décembre 2008. La régression de la marge s'explique essentiellement par :

1/ La hausse des prix des composants électriques achetés auprès de GE

2/ La non révision des prix de vente de la gamme des disjoncteurs pour compenser la hausse des prix des composants importés.

3/ Le transfert des stocks de composants de l'activité Confort et chauffe eau solaire suite à la cession de l'activité avec une marge (5%)

1.1.4- Evolution des charges

Les charges hors impôt engagées en 2009 ont totalisé 24 233 MTND contre 24 142 MTND en 2008 soit une variation de 91 MTND et ce malgré la baisse du chiffre d'affaires qui a régressé de 2 409 MTND. Les charges d'exploitation totalisant 23 114 MTND ont représenté 102% de la valeur de production réalisée en 2009 contre 97% en 2008.

La hausse des charges d'exploitation s'explique par :

1/ La hausse de la valeur des matières consommées dont le total est passé de 15 151 au 31 Décembre 2008 à 16 108 MTND au terme de l'année 2009 soit +957 MTND ;

2/ La hausse du montant des dotations aux amortissements et aux provisions de + 191 MTND du fait de la constatation :

- D'une provision pour risque et charge de 67 MTND
- D'une provision complémentaire pour dépréciation des stocks de matières premières de 148 MTND ;
- D'une provision complémentaire de 102 MTND pour dépréciation des stocks de produits finis ;

3/ La baisse des autres charges d'exploitation de -684 MTND

1.1.5- Résultat de l'exercice

L'exercice 2009 s'est soldé par un résultat déficitaire de (1 022) MTND

ETAT DE RESULTAT COMPARE

(Unite 1 000 D)

Rubrique	2009	%Prod	2008	% Prod	Var° 09/08	Var%
Chiffre d'affaires	21 827	-	24 236	-	-2 409	-10%
Variation du stock de pdts fabriqués	778	-	-680	-	1 458	-214%
+ Production	22 606	-	23 556	-	-950	-4%
- Consommation matières	-16 108	71,26	-15 151	64,32%	-957	6%
= MARGE BRUTE	**6 495**	**28,74%**	**8.405**	**35,68%**	**-1 907**	**-23%**
+ Autres produits d'exploitation	199	0,88%	570	2,42%	-371	-65%
- Charges d'exploitation hors cons mat	-7 007	31%	-7 700	32,69%	692	-9%
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**-310**	**-1,37%**	**1 276**	**5,42%**	**-1 586**	**-124%**
- Charges hors exploitation	-1 118	4,95%	-1 291	5,48%	173	-13%
+ Produits hors exploitation	425	1,88%	906	3,85%	-481	-53%
= RESULTAT AVANT IMPOTS	**-1 004**	**-4,44%**	**890**	**3,78%**	**-1 894**	**-213%**
- Impôts sur les bénéfices	-18	0,08%	-210	0,89%	192	-92%
= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-1 022**	**-4,52%**	**680**	**2,89%**	**-1 702**	**-250**

Du tableau de résultat comparatif (2009/2008) découle les constatations suivantes :

- Une baisse des revenus de l'ordre de 10% ;
- Une légère diminution de la production de l'ordre de 4% ;
- Une augmentation de la consommation de l'ordre de 6% ;
- Une régression de la marge brute de l'ordre de 6,94 % ;
- La baisse des charges d'exploitation hors consommation de matières premières de 9% ;
- La diminution des charges hors exploitation de l'ordre de 13% ;
- L'ensemble des éléments qui ont précédé ont généré un résultat déficitaire de (1 022 MTND)
- Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.

1.2 L'évolution des performances au cours des cinq dernières années :

DESIGNATION	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	21.827	24.236	24.085	19.895	18.959
Production	22.606	23.556	24.334	20.858	18.272
Consommation matières	16.108	15.151	15.835	12.124	10.312
Marge Brute	6.498	8.405	8.499	8.735	7.961
Taux de marge brute	28,74%	35,68%	34,92%	41,87%	43,56%
Résultat d'Exploitation	-310	1.276	1.886	2.158	1.498
Résultat Avant Impôt	-1 004	890	1.560	3.653	625
Résultat Net (Après Impôt)	-1 022	680	1.400	3.397	336
Résultat après mod compt	-1 022	680	1.770	3.397	336

1.3 Social :

L'effectif de la SIAME au 31 décembre 2009, s'élève à 148 agents contre 177 agents en 2008. Cet effectif est réparti comme suit :

Catégorie	Permanents	Contractuels
Cadre	18	12
Maîtrise	23	12
Exécution	65	18
Total	**106**	**42**

Durant l'exercice 2009, la SIAME a recruté 2 agents d'exécution.

Quant aux départs, on a enregistré durant 2009, 31 départs répartis comme suit :

- 10 cadres
- 7 Agents de maîtrise
- 14 Agents d'exécution

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Un certain nombre d'objectifs ont été tracés pour l'année 2010 et ce dans le but d'améliorer les performances de la société.
Parmi les objectifs poursuivis, on pourrait citer notamment :

- L'amélioration des performances commerciales et ce par :
  - Offre commerciale ciblée et diversifiée ;
  - Suivi et réactivité par rapport aux pratiques concurrentes ;

- La poursuite de la démarche de développement dans le but de mettre sur le marché de nouveaux produits et l'amélioration des gammes existantes;
- La poursuite d'une politique de rationalisation des niveaux de stock de MP, Composants et des PF :
- La réduction des charges financières par la rationalisation de l'endettement bancaire et la réduction du besoin en fonds de roulement.
- La révision à la hausse des tarifs sur le marché local privé et la révision du barème des remises à accorder aux clients ;
- L'instauration d'une démarche globale de compression des coûts et principalement ceux inhérents à la de structure.
- Mise en place d'une nouvelle approche tendant à l'amélioration de la productivité dans l'ensemble des ateliers et par l'amélioration de notre compétitivité.

Au terme de l'année 2010, le chiffre d'affaires (hors taxes) projeté avoisinera les 24 000 MTND et ce en évolution de 10% par rapport à l'exercice 2009.

2° / PARTICIPATIONS :

2.1 L'activité des sociétés du groupe SIAME :

Le pôle SIAME se compose des filiales suivantes :

Sociétés	Pourcentage de Contrôle 2009	Forme juridique	Activité principale
ELECTRICA	99,998%	SARL	Distribution d'appareillage électrique
TANIT ALGER	88,514%	Sté par action	Vente et installation des ascenseurs
CONTACT	99,995%	SARL	Montage et assemblage de pièces techniques en plastique
TOUTALU	94,000%	SA	Fonderie d'aluminium
SITEL	66,407 %	SA	Entreprise de travaux publics d'électricité
SIAME INTERNATIONAL	99,999%	SARL	Commerce international

2.2 Les prises de participations et les aliénations :

Les acquisitions au cours de l'exercice 2009 ont porté sur :

DT

Désignation	nombre	nominal	VU	v.acquis.
ELECTRICA	20 000	5	5	100 000
TOUTALU	40 000	10	10,538	421 500
SIAME INTER.	14 999	10	10	149 990
SHAMSY	4 999	10	10	49 990

Les cessions de la période se présentent dans ce qui suit :

DT

désignation	nombre	nominal	v.acquis.	V.Cess°	+/- Value
PALMA	56 096	10	560 960	641 892	80 932
GRANADA	46 326	12	557 835	617 757	59 922
WELCOME	4 000 (lib 23000 DT)	10	23 000	23 000	0
KOKET	4 000	100	400 000	477 860	77 860
JNAYNA	2 625	100	262 500	262 500	0
SHAMSY	4 999	10	49 990	100 000	50 010

3° / ACTIONNARIAT :

3.1 Franchissement de seuil et transactions en bloc:

1/ Mr BEN TANFOUS MOHAMED NEJIB, qui détenait 665 177 actions et droits de vote, soit 4,73% du capital de la SIAME, a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital en date du 28 janvier 2009, après l'achat directement en bourse de 44 400 actions et droits de vote, représentant 0,32% du capital de la société.

2/ AL MAL INVESTMENT COMPANY KSC a franchi à la baisse les seuils de 10 et 5% dans le capital de la SIAME, en date du 09 février 2009 après la cession de 1 882 910 actions et droits de vote représentant 13,41% du capital de la société.

3/La société de promotion immobilière STE KOKET, qui détenait directement 0,04% et de concert 40,10% du capital de la SIAME, a franchi à la hausse directement les seuils de 5 et 10% et de concert le seuil 50% du

capital en date du 09 février 2009, et ce après l'achat directement en bourse de 1 877 910 actions et droits de vote représentant 13,37% du capital.

4/ La société EXPRESS ASCENSEUR a franchi à la hausse le seuil de 5% dans le capital de la SIAME, après l'achat directement en bourse de 382 000 actions et droits de vote représentant 2,721 % du capital, en date du 29 avril 2009.

5/ La société PIMA a franchi à la hausse le seuil de 5% dans le capital de la SIAME, après l'achat directement en bourse de 392 303 actions et droits de vote représentant 2,794 % du capital, en date du 29 avril 2009.

6/ La société de promotion immobilière KOKET a franchi à la baisse successivement les seuils de 10 et 5% dans le capital de la SIAME après la cession en date du 29 avril 2009 de 1 877 910 actions et droits de vote, représentant 13,375 % du capital.

7/ Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la SIAME et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse.

Par cette demande, Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 0,25% du capital de la SIAME se proposait d'acquérir 53,46% du capital de ladite société, appartenant au Groupe Jamel Arem (notamment 31,26% détenu par la Société Tunisienne d'Equipement -STEQ-) et ce, au prix de 1,300 dinars l'action SIAME de valeur nominale 1 dinar.

En réponse à cette demande le Conseil du Marché Financier a autorisé l'opération d'acquisition de bloc suivante :

- **Acquéreurs** : Mohamed Hédi Ben Ayed, Mohamed Saidane, Fakher Ben Ayed, Youssef Ben Ayed, Samir Ben Ayed, Lassaad Ben Ayed, Ahmed Ben Ayed, Ahmed Charfi, Ridha Charfi, Khaled Mnif, Mokhtar Mhiri, Khaled Abdelkafi, Mongi Jelassi, COTUNAL, SNCI, PROSID, INTERMETAL, CCPS, PROSID SUD, SOTIC, PROSID SUD, SOTIC, PROSID CENTRE, SGTM

- **Cédants :**

* Société Tunisienne d'Equipement -STEQ- détenant 4 388 628 actions représentant 31,26% du capital

* Jamel Arem détenant 869 405 actions, représentant 6,19% du capital

* Express Ascenceur détenant 816 641 actions, représentant 5,82% du capital

* PIMA détenant 703 318 actions, représentant 5,01% du capital

* My Car détenant 138 670 actions, représentant 0,99% du capital

* Consult International détenant 223 710 actions, représentant 1,59% du capital

* Flower détenant 340 775 actions, représentant 2,43% du capital

* Lamia Arem détenant 22 240 actions, représentant 0,16% du capital

* Baya company détenant 1 700 actions, représentant 0,01% du capital

* Mehdi Arem détenant 100 actions

* Walid Arem détenant 100 actions

* Baya Arem détenant 70 actions

- **Nombre d'actions objet de la cession :** 7 505 357 actions SIAME représentant 53,46% du capital de la société

- **Prix de cession :** 1,300 DT par action de nominal 1 DT.

3.2 Informations sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.
Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'assemblée aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.
Toutefois, les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaires.
Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'Administration»

3.3 Droit de vote de l'Assemblée Générale :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)

« Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sous réserve de la limitation statutaire effectuée en application des dispositions légales.
Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'assemblée générale, a moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins.
Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.
Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société »

3.4 Aperçu sur le rachat et la revente des actions SIAME dans le cadre de l'opération de régulation du cours :

- CADRE LEGAL ET AUTORISATIONS
  - Article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier ;
  - Articles 72 à 80 du Règlement du Conseil du Marché Financier.
  - 26/06/2006 : Autorisation, par l'AGE (9ème résolution), du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours ;
  - 29/06/2009 : Autorisation, par l'AGO (11ème résolution), du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours.

- LIMITES DE L'INTERVENTION :
  - Nombre total maximum d'actions à racheter : 140.400 actions (Valeur nominale 10 TND avant le split réalisé le 02/01/2008) soit 10% du capital tel qu'arrêté à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/06/2006 ;

- Durée de l'autorisation : 3 Ans (01/07/2006 → Date de tenue de l'Assemblée Génrale qui avait statué sur les comptes de l'exercice 2008 soit le 29 juin 2009) ;
- Financement du programme : Fonds propres dans la limite de 500 MTND;
- Fourchette d'intervention : tenant compte de l'opération de split
  - Prix maximum d'achat : 2,800 Dinars
  - Prix minimum de vente : 2,380 Dinars

- SITUATION PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2009 :
  - Quantité détenue : 178 935 actions
  - Quantité achetée : Néant
  - Quantité vendue : 22 700 actions
  - Cours Moyen pondéré : 2,223 Dinars
  - Cours Moyen déc. 09 : 3,079 Dinars

4° / ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Règles applicables à la nomination et à la représentation des membres du Conseil d'administration :

Extrait des Statuts de la Société (Article 14)

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus pris parmi les actionnaires ou des tiers non-actionnaires, élus par l'assemblée générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi. Le nombre des membres du conseil d'administration non-actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1 / 3) du nombre total des administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi Les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de La société.
S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au conseil d'administration et correspond à un emploi effectif»

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre du conseil d'administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux même conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pouvoir en même temps à son remplacement.
Un ou plusieurs administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire administrateur »

Règles applicables à la nomination de la Direction de la société

Extrait des Statuts de la Société (Article 21)

« Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, il peut être assisté par un Directeur Général Adjoint, soit un des membres du conseil d'administration, soit un mandataire choisi en dehors de son sein. Le Directeur Général Adjoint assistera aux séances du conseil avec simple voix consultative. Le Directeur Général Adjoint exerce ses fonctions aussi longtemps qu'il n'y a pas renoncé ou qu'elles ne lui ont pas été retirées par le conseil d'administration qui peut le révoquer à tout moment.
Le conseil confère au Président Directeur Général dans les limites qu'il juge convenables les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'exercer la direction générale de la société, tous actes dépassant les limites des dits pouvoirs étant du ressort du conseil.
Le président directeur général est autorisé à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur général adjoint, s'il en a été désigné un.
Dans le cas ou le président Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur.
Cette délégation, renouvelable, doit toujours être donnée pour une durée limitée.
Si le président Directeur Général est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.
Le conseil d'administration fixe les rémunérations du président Directeur Général, cette rémunération est portée au compte des frais généraux.
Le président Directeur Général peut nommer un comité consultatif composé soit d'administrateurs, soit de Directeur, soit d'administrateurs et de

directeurs de la société, les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le président Directeur Général renvoie à leur examen»

5° / STATISTIQUES DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHE BOURSIER COURANT 2009 :

Cours d'Ouverture 2009	1,370 Dinars
Cours de Clôture 2009	3,370 Dinars
Plus Haut Cours 2009	3,460 Dinars
Plus Bas Cours 2009	1,200 Dinars
Nombre d'échanges	9.009 Opérations
Titres traités	14.092.545 Titres
Capitaux traités	28.862.399 Dinars

(Source : Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - www.bvmt.com.tn)

6° / AFFECTATION DU RESULTAT:

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation du résultats :

Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :
- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires »

6.2 Le tableau de mouvement des capitaux propres :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

(Unite Dinar)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVES STATUTAIRES	PRIMES D'EMISSION	RESERVES DE REEVALUATION	AUTRES CAPITAUX PROPRES	AVOIRS DES ACTIONN.	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX
Solde au 31/12/2006	**14 040 000**	**1 096 268**	**300 000**	**463 486**	**925 238**	**755 897**	**-10 602**	**552 158**	**3 027 496**	**21 149 941**
Affectation du Resultat 2006		178 983						2 848 513	-3 027 496	
Modifications comptables								370 016		
Dividende verse								- 1 895 400		
Reserve pour fonds social et fonds de solid						5 970				
Subvention d'invest						-14 344				
Autres complements d'apport							-53 203			
Dividendes sur actions détenues								17 997		
Rachat d'action							-191 169			
Benefice net de l'exercice 2007									1 400 197	
Solde au 31/12/2007	**14 040 000**	**1 275 251**	**300 000**	**463 486**	**925 238**	**747 523**	**-254 973**	**1 893 285**	**1 400 197**	**20 790 004**
Affectation du Résultat 2007		128 749						1 271 448	-1 400 197	
Dividende verse								-1 544 400		
Réserve pour fonds social et fonds de solid						4 821				
Subvention d'invest						105 084				
Autres complements d'apport							-10 334			
Dividendes sur actions detenues								17 333		
Rachat d'actions							-8 309			
Bénéfice net de l'exercice 2008									680 485	
Solde au 31/12/2008	**14 040 000**	**1 404 000**	**300 000**	**463 486**	**925 238**	**857 428**	**-273 616**	**1 637 665**	**680 485**	**20 034 685**
Affectation du Resultat 2008								680 485		
Dividende verse										
Réserve pour fonds social et fonds de solid						-69 541				
Subvention d'invest										
Autres complements d'apport							310 283			
Dividendes sur actions detenues										
Rachat d'actions							-277 322			
Benéfice net de l'exercice 2009										
Solde au 31/12/2009	**14 040 000**	**1 404 000**	**300 000**	**463 486**	**925 238**	**798 741**	**-240 658**	**2 318 151**	**-1 021 616**	**18 987 342**

7° / ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

7.1 Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficience et l'efficacité ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

7.2 Environnement du contrôle interne :

L'implication de la direction générale de la « SIAME », membres du conseil d'administration, des responsables opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- domaines de responsabilités clairement établis ;
- principe de délégation et supervision ;
- séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;

- distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;
- contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...) ;
- matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants:

- sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- politique de fidélisation des collaborateurs,
- politique de responsabilisation et de motivation
- politique active de formation et d'évaluation des compétences

7.3 Description des activités et procédures de contrôle interne mises en places :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

1. le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
2. le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeant de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
3. le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôles des comptes du commissaire aux comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la « SIAME est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc

7.4 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec comme support le logiciel « CIEL », une migration au logiciel « SAGE « est envisagé courant l'exercice 2010 afin d'assurer une meilleure sécurité des informations financières.

Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Le Commissaire aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent des recommandations à l'intention de la Direction Générale. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.